

Articles sur Smarves parus dans le n° 15 de « 7 à Poitiers » : mises au point (suite de la page1)

L'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Cette maison de retraite initialement prévue pour être gérée par une association de gestion a été « cédée » à la Fondation Caisse d'Épargne qui en a aujourd'hui la totale maîtrise. Evoquant ce transfert, Philippe Barrault maire de Smarves se dit **« fier d'avoir scié une branche pourrie. »** : quelle belle enseigne pour cet établissement et pour la commune de Smarves ! Il avait pourtant affirmé juste après son élection, n'avoir jamais critiqué la philosophie de l'EHPAD de Smarves.

Non, Monsieur le Maire, l'EHPAD n'est pas une branche pourrie !

La Fondation Caisse d'Épargne s'est portée repreneur de l'établissement ; elle le convoitait dès les premières ébauches du projet. **Une réalisation classée haute qualité environnementale, un projet reconnu innovant par tous** dont le prix de revient est certes supérieur à celui d'un établissement classique mais dont les coûts de fonctionnement sont comparativement réduits et qui offre d'autres avantages spécifiques, **ne pouvait qu'intéresser ce repreneur**. Par cette opération de délestage opérée par le conseil municipal actuel, un produit mûrement réfléchi, adapté aux conditions de vie locale, à caractère public, a été livré **au privé donc au profit**. De surcroît, le terrain sur lequel l'établissement est implanté a été cédé pour une somme nettement inférieure à l'estimation des Domaines (11 000 m² estimés 242 000 €, cédés 175 000 €).

Le projet de création d'une maison de retraite à Smarves répondait autant à un besoin communal et intercommunal qu'à la volonté déjà ancienne de notre collectivité d'aider et de prendre en charge les personnes âgées dépendantes ainsi que les personnes lourdement handicapées. Avec ses partenaires implantés sur son territoire, la commune de Smarves avait établi une tradition de lien social avec sa volonté d'apporter à chaque cas une réponse appropriée en liaison avec l'ADMR afin que la population vieillissante soit maintenue dans son cadre de vie, dans son climat affectif intergénérationnel et, pour la plupart des résidents, près de la famille ou des amis.

Une association de gestion composée des délégués du conseil municipal de Smarves, de l'ADAPEI, de la PEP, de France Alzheimer et



L'EHPAD de Smarves qu'aujourd'hui peu de Smarvois pourront se payer

des personnels médicaux sur la commune, devait conduire la politique de la maison. Le loyer annuel de 500 000 euros que la commune devait verser était compensé intégralement par un versement équivalent prélevé, auprès de l'association, sur les recettes de fonctionnement ; ce type de fonctionnement a déjà été adopté à Smarves pour le foyer PEP. L'équipe élue en mars 2008 a prétexté des risques encourus par cette solution pour opérer un transfert vers un bailleur « social ». Elle a évalué à 125 000 euros annuels l'hypothétique déficit de gestion, avant même qu'il soit advenu.

Lors de leur campagne électorale, Philippe Barrault et son équipe ont bien mis en avant, tel un épouvantail, ce loyer de

500 000 euros (20 % du budget communal) que la commune devait verser à l'organisme prêteur en oubliant de préciser que cette somme serait intégralement compensée. Des doutes ont également été émis sur la crédibilité de l'association de gestion mise en place par la municipalité sortante en assimilant sa gestion à celle d'une association de loisirs insinuant que ses membres n'étaient que des amateurs. Amateur le directeur de la maison de retraite ? Amateur le président de l'ADAPEI ? Amateur le président de la PEP ? Amateurs les personnels médicaux de Smarves ? Quant aux délégués de la municipalité, ils avaient les compétences nécessaires et l'expérience montre que l'efficacité réside, au-delà des capacités, dans l'engagement, le sérieux et la probité. De plus, d'autres partenaires : des mutuelles, des institutions de prévoyance, (l'AG2R par exemple) s'étaient dits intéressés et prêts à apporter leur coopération étroite à la gestion de l'établissement, gestion qui se serait trouvée financièrement consolidée, et l'établissement aurait été vite complet.

Avec la cession de l'établissement, la main est perdue et pour toujours : le résultat fait que cette maison de retraite médicalisée est, pour ses résidents, une des plus chères du département, que les Smarvois n'auront d'autre choix que de s'exiler parfois loin de chez eux ; charge supplémentaire pour la famille en frais de déplacements et fatigue.

Nous n'allons pas vers des jours faciles, la solidarité communale devra jouer de toute façon et on se trouvera dans des conditions plus difficiles. Dans les 30 années à venir, la demande de placement en maison de retraite va augmenter de 40 % alors que le nombre des aidants va se réduire (sources INSEE 2009).

Traiter une maison de retraite innovante (qui a eu les félicitations du ministère de la santé) de « branche pourrie » dénote chez notre Maire un indéniable mépris pour cette structure et ses résidents, une large désinvolture pour les personnes de Smarves qui ne pourront en bénéficier.

Lors d'une réunion du Conseil municipal à l'annonce triomphale du transfert officiel vers la Fondation Caisse d'Épargne, on a applaudi. Seul un conseiller a déclaré qu'on verrait si l'avenir leur donnerait raison.

C'est maintenant aux Smarvois de juger.